

Signé Garneau

Nombre de poste(s) à combler : 8

29 Boulevard Arthabaska est
Victoriaville (Québec)
G6T0S5

TÂCHES

Étendre de la terre arable, poser des plaques de gazon, planter des fleurs, du gazon, des arbustes et des arbres, et exécuter d'autres tâches afin de collaborer à la construction d'un aménagement paysager et des structures connexes; tondre le gazon, râtelier, fertiliser et arroser les pelouses, désherber les jardins, tailler les arbustes et les arbres et exécuter d'autres tâches d'entretien sous la surveillance du superviseur; entretenir les pelouses et le gazon aux abords des routes utiliser et entretenir des tondeuses, des tracteurs, des scies à chaîne, des cisailles électriques, des couteaux à pelouses, des scies à émonder, des déneigeuses et d'autres outils pour l'entretien des terrains; pulvériser et répandre, sous surveillance, des produits sur les arbres, les arbustes, les pelouses et les jardins pour les protéger contre les insectes et les maladies; exécuter d'autres tâches manuelles pour nettoyer et entretenir l'environnement paysager.

EXIGENCES ET CONDITIONS

Niveau d'études : Secondaire
Non terminé

Années d'expérience reliées à l'emploi : 1 à 6 mois d'expérience

Description des compétences : Bonne condition physique

Langues demandées : langues parlées : français
langues écrites : français

Autres langues ou précisions : Aucune exigence linguistique

Salaire offert : 12,92\$ - de l'heure

Nombre d'heures par semaine : 40,00

Conditions diverses : 4 contrats de 2020-04-15 au 2020-12-15 4 contrats du 2020-04-26 au 2020-10-26

Statut d'emploi : occasionnel ou temporaire
temps plein
jour, soir, fin de semaine

Durée de l'emploi : 7 à 9 mois

Date prévue d'entrée en fonction : 2020-04-15

COMMENT POSTULER

Nom de la personne à contacter : Claire Lefebvre (responsable du recrutement)

Moyen(s) de communication : courriel (courrier électronique) : recrutement@arimecanada.com

Précisions additionnelles : SVP Veuillez inscrire le nom de la compagnie dans l'objet de l'envoi, sinon votre candidature ne sera pas retenue.